



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

# Communiqué de presse



**CORONAVIRUS**  
Ce qu'il faut savoir 

LES  
INFORMATIONS  
UTILES



**0 800 130 000** (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](http://gouvernement.fr/info-coronavirus)



Le 10 mars 2020

## COVID-19 : les nouvelles mesures

Un conseil de défense s'est tenu le 8 mars 2020 sous l'autorité du Président de la République, consacré au Coronavirus COVID-19, au cours duquel de nouvelles mesures ont été annoncées destinées à ralentir la circulation et la propagation du virus sur le territoire.

La mesure la plus simple et la plus efficace reste d'appliquer tous les gestes barrières permettant de réduire l'augmentation du nombre de cas, la transmission du virus et d'atténuer le pic épidémique.

Les nouvelles décisions interdisant désormais tous les rassemblements de plus de 1 000 personnes, ainsi que la suppression de la condition liée à leur milieu confiné, s'appliquent immédiatement en Ariège. La préfète a fait procéder par ses services, au recensement des manifestations programmées dans le département jusqu'au 15 avril 2020.

Certains événements considérés comme utiles à la vie démocratique de la nation restent possibles, même au-delà de 1000 participants. Il s'agit notamment des manifestations, des concours et des meetings électoraux.

Cependant dans un souci de prévention et d'anticipation, il a été décidé qu'en cas de détection de clusters (cas groupés de personnes infectées sur une même commune), une équipe médicale de réponse rapide, soit mise en place au plus près du foyer identifié. La préfète de l'Ariège a demandé aux maires du département d'identifier dans leur commune un espace susceptible d'être utilisé si la situation venait à l'exiger.

La tenue des élections municipales n'est pas remise en cause. Une communication sera faite ultérieurement sur les modalités qui seront mises en œuvre au sein des bureaux de vote, pour assurer en conditions optimales de sécurité, le bon déroulement de cette échéance électorale.

La préfète rappelle qu'à ce jour aucun cas de Covid 19 n'a été détecté en Ariège.

**Service départemental de la communication interministérielle**

*pref-communication @ariege.gouv.fr*

05 61 02 11 41/ 06 72 37 66 86

Twitter Facebook [www.ariege.gouv.fr](http://www.ariege.gouv.fr)

